

# Protocole de reprise d'activité des visites terrain avec les Offices de Tourisme

Fait à Mont de Marsan, le 11 mai 2020

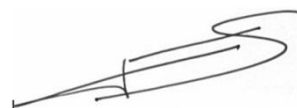
Madame, Monsieur,

Dans le cadre de sa reprise d'activité de classement des meublés de tourisme, de qualification et de labellisation le 11 mai après une période de confinement nationale suite à la pandémie du COVID, le CDT des Landes a mis en place un **protocole sanitaire** à respecter dans un souci de sécurité, que ce soit pour le représentant de l'office de tourisme, le propriétaire ou pour le collaborateur qui réalisera la visite.

- ❖ Si un représentant de l'Office de Tourisme souhaite participer à la visite, il devra se rendre sur le lieu de l'hébergement avec son propre véhicule et s'équiper d'un masque. Il ne pourra pas rentrer dans le logement en même temps que l'agent du CDT ;
- ❖ Avant l'arrivée du collaborateur, le propriétaire devra ouvrir toutes les portes et placards de l'hébergement ;
- ❖ D'un point de vue matériel, il sera demandé au propriétaire de porter **un masque**. Le collaborateur du CDT sera équipé d'un masque, de surchaussures, de lingettes et de spray désinfectant afin que la **sécurité de tous** soit optimale ;
- ❖ Lors de la visite de classement, la prise de contact avec le propriétaire se fera **à l'extérieur du logement** visité ou, à une distance d'1m50 si les circonstances ne le permettent pas du fait d'une météo défavorable. Cette prise de contact permettra au propriétaire de décrire son bien et de donner tous les renseignements nécessaires pour que le collaborateur puisse effectuer sa **visite seul** dans les meilleures conditions possibles. Si les conditions météorologiques ne permettent pas de rester dehors, il vous sera demandé ainsi qu'au propriétaire de rester dans une pièce différente de celle du collaborateur du CDT.
- ❖ Le compte rendu et la signature de l'accord de classement se feront à l'extérieur, toujours en respectant la distance d'1m50. Le propriétaire devra se munir de son propre stylo pour signer cet accord.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et vous assurons que l'ensemble des mesures sont mises en place pour protéger la santé de tous.

Madame Sandy CAUSSE  
Directrice



**COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DES LANDES**

4 avenue Aristide Briand 40000 MONT-DE-MARSAN

Tél : 05 58 06 89 89 - e-mail : [contact@cdt40.com](mailto:contact@cdt40.com) - [www.tourismelandes.com](http://www.tourismelandes.com)

Organisme agréé pour effectuer les visites de classement des meublés de tourisme